



Communiqué de presse

20 mai 2015

Contact Presse
Laurence GUILLERMOU
Tél : 01.43.57.16.16

Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques

108-110 Av. Ledru-Rollin
75544 PARIS Cedex 11
Tél : 01.43.57.16.16

e-mail :
fcpecom@fcpe.asso.fr
Site : www.fcpe.asso.fr

Publication du décret sur la réforme du collège : une étape est franchie !

Près de deux ans après le vote de la loi de refondation et de programmation par la représentation nationale. Après le temps de la construction dans la concertation. Après l'approbation majoritaire en Conseil Supérieur de l'Éducation. Après le temps du débat médiatique, la FCPE salue la publication du décret relatif à l'organisation des enseignements au collège.

Les inquiétudes exprimées ces derniers jours devront trouver des réponses dans les circulaires qui préciseront les modalités de son application.

Dans chaque collège, la communauté éducative disposera de l'autonomie pour adapter les textes aux besoins locaux et préparer la mise en place de cette réforme. Les militants de la FCPE participeront activement aux échanges dans les établissements et seront vigilants à ce que l'objectif de faire réussir tous les élèves soit au cœur des débats.

La FCPE restera exigeante sur le respect des engagements pris : liaison école-collège, place des parents dans la construction des projets d'établissements, organisation de la vie collégienne, création de postes, formation et accompagnement des enseignants...

Tous les parents au sein de la communauté éducative doivent prendre part à la réalisation de cette nouvelle étape essentielle de la refondation de l'École !